

Gambie : Situation des LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre, intersexe)

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Alexandra Geiser

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

Compte dons
CCP 30-1085-7

*Ce document a été traduit par le service traduction du Commissariat général
aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) à Bruxelles*

Berne, le 28 juillet 2015



Introduction

Sur la base de la demande soumise à l'analyse-pays de l'OSAR, nous avons traité le sujet suivant:

1. Quelle est la situation des LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre, intersexe) en Gambie ?
2. Les arrestations de LGBTI ont-elles augmenté ?
3. Le régime gambien surveille-t-il la population ?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe depuis plusieurs années les développements en Gambie.¹ Sur la base de renseignements d'experts² et de nos propres recherches, nous prenons les positions suivantes sur les questions posées :

1 Non-respect des droits de l'homme

Contrôle de la population civile. Le président Yahaya Jammeh contrôle depuis 20 ans la vie des 1,8 millions de Gambiennes et de Gambiens. Avec l'aide des services secrets (*National Intelligence Agency, NIA*), il a mis en place un système répressif. La population vit dans la peur et les droits de l'homme ne sont pas respectés.³

En novembre 2014, deux rapporteurs spéciaux de l'ONU⁴ ont visité pour la première fois ce petit pays. Ils ont décrit un tableau effroyable : le Rapporteur Juan E. Méndez observe que les visages et les voix des civils interrogés mais aussi des membres du gouvernement sont marqués par la peur. Tout est décidé dans le bureau du président ; il n'y a pas d'espace de liberté pour débattre des droits civils et politiques. Celui qui s'y risque est arrêté et le danger de torture est important. Ne pas être victime d'une arrestation est une préoccupation incontournable de la population civile.⁵

¹ <https://www.osar.ch/pays-dorigine.html>.

² Conformément aux standards COI, l'OSAR utilise des sources accessibles publiquement. S'il n'est pas possible de trouver des informations dans le temps imparti pour la recherche, il est fait appel à des experts. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et compréhensible. Pour des motifs de protection des sources, il peut arriver que les personnes de contact soient rendues anonymes.

³ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez; Addendum; Mission to The Gambia [A/HRC/28/68/Add.4], 16 mars 2015 : www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session28/Documents/A_HRC_28_68_Add_4_en.doc.

⁴ Contrairement à ce qui avait été convenu, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires n'ont pas pu se déplacer librement et n'ont pas eu accès à tous les lieux.

⁵ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez; Addendum: Mission to The Gambia, 16 mars 2015.

Arrestations arbitraires, disparitions forcées, tortures, mauvaises conditions de détention. Depuis la tentative de coup d'Etat du 30 décembre 2014, la situation en Gambie s'est aggravée. En janvier 2015, au moins 52 personnes ont été arrêtées par les services de sécurité. Leur lieu de détention est inconnu. Les arrestations arbitraires, disparitions, tortures et conditions de détention misérables sont surtout courantes chez les services secrets (*National Intelligence Agency, NIA*). Des groupes paramilitaires qui dépendent directement du président, les *Jungullars* (*Junglers* ou *Black Blacks*), torturent, exécutent, placent en détention ou font disparaître des personnes qui ne sont pas bien vues du régime.⁶ Un autre groupe paramilitaire, les *Green Boys*, composé de jeunes fidèles du régime, aurait depuis 2009 entrepris une chasse aux sorcières contre des centaines de villageois.⁷

En plus des prisons officielles, il existe des cachots secrets. La torture est brutale et peut durer plusieurs semaines. Parmi les méthodes utilisées, les chocs électriques, les coups, l'asphyxie et les brûlures avec des liquides bouillants.⁸

Lois légalisant les violations des droits de l'homme. La protection des droits de l'homme est une illusion, selon le Rapporteur spécial de l'ONU Christof Heyns. Ces dernières années, le gouvernement a au contraire promulgué un certain nombre de lois légalisant les violations des droits de l'homme. Les fonctionnaires responsables de la sécurité peuvent, si telle est la volonté du président, s'en prendre à la population civile en toute impunité. Depuis 2013, les activités online qui déplaisent au régime sont punies lourdement. A cette fin, la définition de plusieurs délits, comme la diffamation, l'incitation à la rébellion et la diffusion de fausses informations a été élargie en 2013 et les peines prévues ont été alourdies. Les lois contre l'homosexualité ont été durcies en 2014.⁹

Détérioration continue de la situation des droits de l'homme. Les observations des Rapporteurs spéciaux de l'ONU ont été confirmées par plusieurs autres rapports. Dans son *Human Rights and Democracy Report* de 2015, le *UK Foreign and Commonwealth Office* note que la situation des droits de l'homme en Gambie se dégrade de plus en plus depuis 2012.¹⁰ *Amnesty International* a également attiré l'attention en juillet 2015 sur la détérioration dramatique des droits de l'homme en Gambie.¹¹ De même, *Freedom House* constate une détérioration de la situation dans son rapport annuel de 2014 : le régime a intensifié la répression contre l'opposition et les journalistes dans la perspective de l'élection présidentielle prévue en 2016.

⁶ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez; Addendum: Mission to The Gambia, 16 mars 2015.

⁷ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum: Mission to the Gambia [A/HRC/29/37/Add.2], 11 mai 2015: www.ecoi.net/file_upload/1930_1434009681_a-hrc-29-37-add-2-en.doc.

⁸ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez; Addendum: Mission to The Gambia, 16 mars 2015.

⁹ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum: Mission to the Gambia, 11 mai 2015.

¹⁰ UK Foreign and Commonwealth Office, Human Rights and Democracy Report 2014 - Country Case Study: The Gambia, 12 mars 2015: www.gov.uk/government/case-studies/country-case-study-the-gambia.

¹¹ Amnesty International, Gambia: Sharp deterioration of human rights in 21st year of President Jammeh's rule, 22 juillet 2015: www.ecoi.net/local_link/308216/446022_de.html.

Les menaces et intimidations contre les minorités sexuelles ont également augmenté.¹²

Cette situation choquante n'attire guère l'attention de l'opinion mondiale. Le petit pays d'Afrique de l'ouest joue un rôle trop peu significatif dans l'économie mondiale. Dans les médias occidentaux, le président Jammeh est présenté tout au plus comme l'image caricaturale du despote africain ; par exemple lorsqu'il affirme pouvoir guérir le sida ou la maladie d'Ebola par l'imposition des mains¹³, ou fait parler de lui en raison de ses discours homophobes et menace les homosexuels de leur « couper la tête » s'ils ne quittent pas immédiatement le pays.¹⁴

Pauvreté et dépendance de l'aide internationale. Selon les constatations de l'ONU, 60 % de la population vit dans la pauvreté. Sauf un semblant de secteur touristique, il n'existe pas d'industrie significative. Selon l'indice de développement de l'ONU, qui prend en compte entre autre l'espérance de vie, le niveau scolaire et le revenu par tête d'habitant, la Gambie occupe la 151^e place sur 169¹⁵ pays.¹⁶ La Gambie est dépendante de l'aide internationale. Le principal bailleur de fonds est l'Union européenne, qui a toutefois gelé en décembre 2014 le versement de 3 millions d'euros en raison des violations des droits de l'homme et menacé en même temps de ne pas verser une somme de 150 millions d'euros.¹⁷ Les Etats-Unis ont également annoncé en décembre 2014 qu'ils allaient exclure la Gambie de leur programme d'aide économique aux pays africains.¹⁸ Depuis lors, la Gambie s'efforce de trouver des bailleurs de fonds parmi les pays du Golfe arabo-persique.¹⁹

2 Durcissement des lois contre les LGBTI

Poursuites pénales contre des LGBTI. En Gambie, les actes homosexuels sont interdits et poursuivis pénalement. Dans son combat contre les personnes LGBTI, le président Jammeh a durci de plus en plus les dispositions légales en vigueur. Le Code pénal de 1965 contient un article 144 qui punit les « délits contre nature », c.-à-d. les « actes sexuels contre nature », d'une peine maximale de 14 ans de prison.²⁰ Cet article 144 du Code pénal a été modifié en 2005 et mentionne désormais

¹² Freedom House, Freedom in the World 2015 - Gambie, 28 janvier 2015: www.ecoi.net/local_link/307696/445402_de.html.

¹³ NZZ, Repression in Gambia, Diktatur abseits der Weltöffentlichkeit, 20 janvier 2015: www.nzz.ch/international/afrika/diktatur-abseits-der-weltoeffentlichkeit-1.18464438.

¹⁴ Spiegel, Todesstrafe in Gambia: Präsident Gnadenlos, 20 septembre 2012: www.spiegel.de/politik/ausland/todesstrafe-in-gambia-praesident-jammeh-lenkt-scheinbar-ein-a-855777.html.

¹⁵ UNDP, Human Development Report 2014, 2014: <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-en-1.pdf>.

¹⁶ FAZ, Das Land, aus dem die Migranten kommen, 11 juin 2015: www.faz.net/aktuell/politik/gambias-diktator-yahya-jammeh-verweist-eu-botschafterin-agnes-guillaud-des-landes-13642012.html.

¹⁷ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum: Mission to the Gambia, 11 mai 2015.

¹⁸ NZZ, Repression in Gambia, Diktatur abseits der Weltöffentlichkeit, 20 janvier 2015.

¹⁹ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum: Mission to the Gambia, 11 mai 2015.

²⁰ UK Foreign and Commonwealth Office, Human Rights and Democracy Report 2014 - Country Case Study: The Gambia, 12 mars 2015.

explicitement que les femmes qui ont des « relations sexuelles contre nature » seront également punies.²¹

Article du Code pénal de 1965 modifié en 2005

Article 144 : Unnatural Offences

1 any person who—

- (a) has carnal knowledge of any person against the order of nature; or
- (b) has carnal knowledge of an animal; or
- (c) permits any person to have carnal knowledge of him or her against the order of nature;

is guilty of a felony, and is liable to imprisonment for a term of 14 years.

2 in this section- «carnal knowledge of any person against the order of nature» includes-

- (a) carnal knowledge of the person through the anus or the mouth of the person;
- (b) inserting any object or thing into the vulva or the anus of the person for the purpose of simulating sex; and
- (c) committing any other homosexual act with the person.²²

Autres mesures contre les LGBTI. En 2012, dans le cadre de sa campagne anti-criminalité baptisée « Opération bulldozer », le président Jammeh a confié à une unité spéciale la répression de l'homosexualité, au même titre que le trafic de drogue et les assassinats.²³ Les membres de l'Opération bulldozer ont reçu instruction en 2012 de tirer d'abord et de poser des questions ensuite (« shoot first and ask questions later »).²⁴ En avril 2013, un nouvel amendement au Code pénal a été adopté : les hommes qui s'habillent en femme seront punis de cinq ans de prison.²⁵

«Homosexualité aggravée». En février 2014, le président Jammeh a réclamé des lois supplémentaires pour protéger les valeurs traditionnelles et religieuses de la Gambie. Suite à cette demande, l'Assemblée nationale gambienne a approuvé en août 2014 un nouveau durcissement de la législation en adoptant la loi contre

²¹ Gambia, Criminal Code (Amendment) Act, 2005; Supplement C to the Gambia Gazette No. 13 of 2nd August 2005, Révision du Code pénal du 21 juillet 2005 (Paragraphe 144 et 147 concernant l'homosexualité ainsi que les paragraphes 52, 178 et 181A) [ID 90556]: www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/75299/78264/F1686462058/GMB75299.pdf.

²² Carroll, Angus; Itaborahy, Lucas Paoli, State Sponsored Homophobia 2015: A world survey of laws: criminalization, protection and recognition of same-sex love, Mai 2015: www.ecoi.net/file_upload/90_1433741287_ilga-state-sponsored-homophobia-2015.pdf.

²³ «Drug dealing, pedophiles, homosexuals, murderers, drug traffickers, human traffickers, 419.....we are not going to tolerate that in this country. Black or white I don't care, I am not a racist. As from now I want to make sure that anybody can walk in Serrekunda or Manjai or Brikama or Kanilai at 4 a.m. with a bag of money on his hand and nobody will ask him why. So from here start working on a team, we want to make sure that no criminal would sleep in Serrekunda or any part of this country» in: Gambia, Office of the Gambian President, a Joint Security Operation Code Name Operation Bulldozer is Launched, 22 mai 2015: www.statehouse.gm/Operation-Bulldozer-Launched_22052012.htm; Freedom House, Freedom in the World 2014 - Gambia, 23 janvier 2014: www.ecoi.net/local_link/281635/411922_de.html.

²⁴ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum; Mission to the Gambia, 11 mai 2015.

²⁵ UK Foreign and Commonwealth Office, Human Rights and Democracy Report 2014 - Country Case Study: The Gambia, 12 mars 2015.

l'«homosexualité aggravée».²⁶ Le président Jammeh a signé la nouvelle loi le 9 octobre 2014. Le délit d'«homosexualité aggravée» est passible de la prison à perpétuité. La loi est formulée de manière vague et peut donner lieu à de nombreux abus. Par exemple, elle permet d'inculper d'«homosexualité aggravée» des «récidivistes» ou des porteurs du VIH suspectés d'être homosexuels.²⁷

144 a : Homosexualité aggravée

- (1) *a person commits the offence of aggravated homosexuality where the –*
- (a) *person against whom the offence is committed is below the age of eighteen years;*
 - (b) *offender is a person living with hiv;*
 - (c) *offender is a parent or guardian of the person against whom the offence is committed;*
 - (d) *offender is a person in authority over the person against whom the offence is committed;*
 - (e) *victim of the offence is a person with disability;*
 - (f) *offender is a serial offender; or*
 - (g) *offender applies, administers or causes to use by any man or woman any drug, matter this with intent to stupefy or overpower him or her, so as to enable any person to have unlawful carnal connection with any person of same sex.*

(2) *A person who commits the offence of aggravated homosexuality is liable on conviction to imprisonment for life.*²⁸

Aussi bien l'UE que les Etats-Unis ont officiellement condamné la loi contre l'«homosexualité aggravée». En décembre 2014, l'UE a décidé de geler l'aide au développement accordée à la Gambie.²⁹

3 Augmentation des arrestations de LGBTI

Depuis la promulgation de la loi d'octobre 2014, les autorités gambiennes prennent davantage de mesures contre les LGBTI et les LGBTI présumés.³⁰

²⁶ UK Foreign and Commonwealth Office, Human Rights and Democracy Report 2014 - Country Case Study: The Gambia, 12 mars 2015.

²⁷ Amnesty International, Amnesty International Report 2014/15 - The State of the World's Human Rights - Gambia, 25 février 2015: www.amnesty.de/jahresbericht/2015/gambia#rechtevonlesbenschwulenbisexuellentransgendernundintersexuellen.

²⁸ Carroll, Aengus; Itaborahy, Lucas Paoli, State Sponsored Homophobia 2015: A world survey of laws: criminalization, protection and recognition of same-sex love, Mai 2015.

²⁹ UK Foreign and Commonwealth Office, Human Rights and Democracy Report 2014 - Country Case Study: The Gambia, 12 mars 2015.

³⁰ Auswärtiges Amt, Reisehinweise Gambia, 20 juillet 2015: www.auswaertiges-amt.de/DE/Laenderinformationen/00-SiHi/GambiaSicherheit.html; Foreign and Commonwealth Office, Travel advice by country; Gambia, 28 juillet 2015: www.gov.uk/foreign-travel-advice/gambia/local-laws-and-customs.

Arrestations actuelles de LGBTI. Selon *Amnesty International*, au moins huit personnes, dont trois femmes et un garçon de 17 ans, ont été arrêtées entre le 7 et le 13 novembre 2014 et menacées de torture en raison de leur orientation sexuelle présumée. Les hommes qui ont procédé à leur arrestation se sont identifiés comme étant des agents de la *National Intelligence Agency* et des membres de la Garde présidentielle. Comme l'explique *Amnesty International*, ils ont dit aux personnes arrêtées de leur introduire un objet dans leur anus ou leur vagin pour « tester » leur orientation sexuelle si elles n'avaient pas leur homosexualité et ne donnaient pas de noms d'autres homosexuels. Les 18 et 19 novembre 2014, six autres femmes auraient été arrêtées pour les mêmes raisons.³¹

Le quotidien *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) a fait état en janvier 2015 de raids et de vagues d'arrestations coordonnées d'homosexuels présumés et de listes avec des noms d'homosexuels. Ces noms avaient été donnés par des détenus sous la torture.³² Le *Département d'Etat américain* a également relevé que le NIA avait mené des raids pour arrêter des homosexuels. Le *Département d'Etat américain* est d'avis que les détenus ont été torturés pour qu'ils fassent des aveux et donnent des informations.³³ Le Rapporteur général de l'ONU Juan Méndez a relevé qu'au moins trois des personnes arrêtées en novembre ont été détenues et torturées pendant plusieurs semaines.³⁴ Le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les activités de l'ONU en Afrique de l'ouest signale qu'en avril 2015, trois procédures pénales ont été ouvertes contre des hommes accusés d'actes homosexuels. Avant leur transfert en prison, ils auraient été torturés dans les centres de détention du NIA.³⁵

Arrestation d'étrangers. On rapporte également des cas d'arrestation d'homosexuels étrangers. Le ministère des Affaires étrangères britannique³⁶ et allemand³⁷ signalent que des homosexuels étrangers ont été arrêtés.³⁸

³¹ Amnesty International, *Amnesty International Report 2014/15 - The State of the World's Human Rights - Gambia*, 25 février 2015.

³² NZZ, *Repression in Gambia*, Diktatur abseits der Weltöffentlichkeit, 20 janvier 2015.

³³ US Department of State, *Country Report on Human Rights Practices 2014 - The Gambia*, 25 juin 2015: www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014/af/236362.htm.

³⁴ UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez; Addendum: Mission to The Gambia*, 16 mars 2015.

³⁵ UN Security Council, *Report of the Secretary-General on the activities of the United Nations Office for West Africa [S/2015/472]*, 24 juin 2015: www.ecoi.net/file_upload/1226_1435841335_n1517657.pdf.

³⁶ « *There is a zero tolerance towards LGBT people in The Gambia. The Gambian Criminal Code states that any person who has or attempts to have 'carnal knowledge' of any person 'against the order of nature' is guilty of a crime and could face 14 years' imprisonment. The Criminal Code was amended in October 2014 to include Section (144A) entitled Aggravated Homosexuality which sets out 7 specific categories, including being "a serial offender", where a person is "liable on conviction to imprisonment for life". There is increasing inflammatory homophobic rhetoric from the Gambian President and senior officials. Foreign nationals have been detained by the police in relation to suspected or alleged homosexuality. Gambian law criminalizes the act of men dressing as women with a 5-year jail term.* » in: Foreign and Commonwealth Office, *Travel advice by country; Gambia*, 28 juillet 2015.

³⁷ « *L'homosexualité est un délit en Gambie et passible de peines d'emprisonnement de plusieurs années. De hauts représentants de l'Etat gambien ont appelé publiquement la population à dénoncer les homosexuels. On rapporte que des homosexuels sont arrêtés, y compris des Européens. L'attitude des autorités gambiennes semble plutôt se durcir.* » in: Auswärtiges Amt, *Reisehinweise Gambia*, 20 juillet 2015 [traduction CGRA].

³⁸ Auswärtiges Amt, *Reisehinweise Gambia*, 20 juillet 2015; Foreign and Commonwealth Office, *Travel advice by country; Gambia*, 28 juillet 2015.

4 Campagnes de haine et homophobie

Campagnes de haine et menaces de mort. Le président Jammeh ne cesse de désigner les personnes homosexuelles à la vindicte publique. En 2008 déjà, il a demandé à tous les homosexuels de quitter le pays immédiatement, sinon il leur « couperait la tête ». ³⁹ En 2013, il a demandé aux parlementaires s'ils avaient déjà vu une poule ou une dinde homosexuelle. ⁴⁰ La même année, il a déclaré devant l'Assemblée générale de l'ONU que l'homosexualité était « plus meurtrière que toutes les catastrophes naturelles réunies ». ⁴¹

En 2014, il a comparé les homosexuels à de la vermine et déclaré : « Nous allons combattre cette vermine, appelée homosexuels ou gays, comme nous combattons les moustiques qui causent la malaria, mais de manière encore plus agressive. » ⁴² Il a en outre menacé de lever l'immunité de tout diplomate qui serait inculpé pour homosexualité et déclaré que la Gambie ne tolérerait pas de diplomates gays. ⁴³ En mai 2014, il a menacé les Gambiens qui demandaient l'asile à l'étranger parce qu'ils étaient discriminés en Gambie à cause de leur orientation sexuelle. ⁴⁴

De hauts fonctionnaires du régime participent également à la campagne de haine du président. Le maire et « Mobilisateur général » (*National Mobiliser*) du parti gouvernemental, l'Alliance pour la réorientation patriotique et la construction (*Alliance for Patriotic Reorientation and Construction APRC*), a déclaré en septembre 2014 que l'homosexualité était un crime contre la nature et que les homosexuels devraient être tués. ⁴⁵

En janvier 2015, le président Jammeh a accusé les Etats-Unis d'être à la tête d'un empire homosexuel du mal qui finirait en enfer. ⁴⁶ En mai 2015, il a de nouveau menacé : « Si vous le faites, je vous trancherai la gorge. Si tu es un homme et veux te marier avec un autre homme et si nous t'attrapons, personne ne te reverra et aucun blanc n'y pourra rien faire. » ⁴⁷ Il fait ici référence à l'UE et aux Etats-Unis, qui ont

³⁹ Spiegel, Todesstrafe in Gambia: Präsident Gnadenlos, 20 septembre 2012:

www.spiegel.de/politik/ausland/todesstrafe-in-gambia-praesident-jammeh-lenkt-scheinbar-ein-a-855777.html; NZZ, Repression in Gambia, Diktatur abseits der Weltöffentlichkeit, 20 janvier 2015.

⁴⁰ Dailymail, Gambia's president warns homosexuals: 'If you do it here I will slit your throat... no-one will ever set eyes on you again', 14 mai 2015: www.dailymail.co.uk/news/article-3081640/Gambia-s-president-warns-homosexuals-slit-throat-no-one-set-eyes-again.html#ixzz3g2dqMwj.

⁴¹ NZZ, Repression in Gambia, Diktatur abseits der Weltöffentlichkeit, 20 janvier 2015 ; Freedom House, Freedom in the World 2014 - Gambia, 23 janvier 2014 : www.ecoi.net/local_link/281635/411922_de.html.

⁴² Amnesty International, Amnesty International Report 2014/15 - The State of the World's Human Rights - Gambia, 25 février 2015.

⁴³ US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2014 - The Gambia, 25 juin 2015 : www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014/af/236362.html.

⁴⁴ Amnesty International, Amnesty International Report 2014/15 - The State of the World's Human Rights - Gambia, 25 février 2015.

⁴⁵ US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2014 - The Gambia, 25 juin 2015 : www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014/af/236362.html.

⁴⁶ « *this evil empire of homosexuals will also go down the dirty drain and garbage of hell* » in: Dailymail, Gambia's president warns homosexuals: 'If you do it here I will slit your throat... no-one will ever set eyes on you again', 14 mai 2015.

⁴⁷ « If you do it [in the Gambia] I will slit your throat — if you are a man and want to marry another man in this country and we catch you, no one will ever set eyes on you again, and no white person can do anything about it. »

réduit leur aide financière en raison de la mauvaise situation des droits de l'homme.⁴⁸

En juin 2015, le président a déclaré persona non grata la Haut-Représentante de l'UE dans la capitale Banjul, et lui a donné 72 heures pour quitter le pays. Selon les informations, cette expulsion avait pour motif la critique par l'UE de l'homophobie d'Etat en Gambie. Dans sa justification de l'expulsion, la présidence gambienne a précisé que l'homosexualité était « totalement contraire aux valeurs religieuses, culturelles et traditionnelles de la Gambie et ne sera dès lors pas tolérée ».⁴⁹

Pas de protection et risque important d'exactions. Le Rapporteur spécial de l'ONU Christof Heyns mentionne également les discours publics du président contre les homosexuels. La propagande haineuse et le durcissement des lois contre l'homosexualité favorisent la discrimination et les actes de violence contre des LGBTI. Le risque d'être agressé, humilié ou même tué est élevé pour les LGBTI.⁵⁰ La discrimination sociale contre les LGBTI est manifeste. Il n'y a pas d'organisations qui défendent les LGBTI,⁵¹ ni de lois protégeant les homosexuels, qui sont menacés de mort, de violences physiques et d'incarcération. Comme le président ne cesse de dénoncer l'homosexualité comme non africaine et contre nature, les homosexuels sont contraints de se cacher.⁵²

5 Surveillance de la population civile

Répression et surveillance. Ces dernières années, le président Jammeh a mis en place un système répressif sophistiqué.⁵³ Le Rapporteur spécial de l'ONU Christof Heyns décrit la Gambie comme un Etat répressif aux mains des services de sécurité. La population vit dans la peur de la violence incontrôlée des services secrets. Les services de sécurité interviennent directement sur ordre du président, répriment tout signe de mécontentement et terrorisent la population civile. Les arrestations arbitraires et exécutions extrajudiciaires des personnes qui critiquent le régime ou sont soupçonnées de le menacer créent une atmosphère de peur et de méfiance.⁵⁴

Surveillance d'internet et des téléphones mobiles. Dans son rapport *Freedom in the Net* de décembre 2014, *Freedom House* décrit de manière détaillée comment le régime surveille l'internet et les communications mobiles. En 2013, 14 % des Gambiens avaient accès à internet, exclusivement dans les zones urbaines. Pour des

⁴⁸ Daily Mail, Gambia's president warns homosexuals: 'If you do it here I will slit your throat... no-one will ever set eyes on you again', 14 mai 2015.

⁴⁹ TAZ, Homophobie in Gambia, Der Präsident jagt Moskitos, Weil die EU Gambias Verfolgung von Homosexuellen nicht gutheißt, wird eine Diplomatin ausgewiesen. Die EU protestiert, 8 juin 2015: www.taz.de/!5202940/.

⁵⁰ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum: Mission to the Gambia, 11 mai 2015.

⁵¹ US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2014 - The Gambia, 25 juin 2015 : www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014/af/236362.html.

⁵² Freedom House, Countries at the Crossroads 2012 - Gambia, 20 septembre 2012: www.ecoi.net/local_link/232536/355146_de.html.

⁵³ NZZ, Repression in Gambia, Diktatur abseits der Weltöffentlichkeit, 20 janvier 2015.

⁵⁴ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum: Mission to the Gambia 11 mai 2015.

raisons financières, la plupart des utilisateurs d'internet ont recours aux cybercafés. Près de 100 % de la population possède un téléphone portable. Les moyens techniques dont dispose le gouvernement pour surveiller internet et les communications mobiles ne sont pas connus. Mais il est à supposer que les communications des citoyennes et des citoyens sont activement filtrées et surveillées. Les autorités en charge de la sécurité ont le droit de surveiller les communications sans l'aval d'un magistrat.⁵⁵

Le gouvernement a étendu sa stricte surveillance des médias à l'internet. En 2006 déjà, il a bloqué des sites web. En 2014, 15 sites critiques du régime étaient bloqués. Depuis 2012, les cartes SIM sont enregistrées soigneusement, ce qui rend impossible toute communication anonyme. En 2013 et 2014, le régime a pris des mesures judiciaires et techniques pour étendre cette surveillance. Depuis avril 2013, il est beaucoup plus compliqué pour un cybercafé de se faire enregistrer officiellement et depuis septembre 2013, même l'aménagement physique des cybercafés doit se conformer à certaines règles. En juillet 2013, la loi sur l'information et les communications de 2009 (*Information and Communications Act*) a été étendue à l'internet, ce qui autorise les services secrets à surveiller, intercepter et enregistrer les communications. L'Autorité de régulation des services publics (*Public Utilities Regulatory Authority PURA*) est autorisée par la loi de surveiller les communications. Les fournisseurs de services sont dans l'obligation de prévoir des possibilités de surveillance. Les communications téléphoniques et sur internet sont souvent utilisées comme preuves dans les procès de personnes qui critiquent le régime.⁵⁶

Surveillance à l'étranger. Selon plusieurs indications, le régime surveillerait également des personnes à l'étranger. D'après *Freedom House*, le régime gambien aurait mené des attaques de hackers à l'étranger contre des sites web de l'opposition et contre des médias qui critiquent le régime.⁵⁷ *Amnesty International* possède la copie d'une lettre que la police gambienne a envoyée en 2013 à tous les services de sécurité pour leur demander de surveiller 12 Gambiens vivant dans plusieurs pays étrangers.⁵⁸ Le Rapporteur spécial de l'ONU Juan Méndez a été informé après son séjour en Gambie que le gouvernement était parvenu à dépister plusieurs personnes qui avaient été interviewées par lui et avaient entre-temps quitté la Gambie. Ces informations étaient difficiles à vérifier mais dans au moins un cas, celle d'une personne retrouvée au Sénégal, elles se sont avérées fiables.⁵⁹

⁵⁵ Freedom House, Freedom on the Net 2014 - Gambia, 4 décembre 2014
www.ecoi.net/file_upload/4232_1417771727_gambia-the.pdf.

⁵⁶ Freedom House, Freedom on the Net 2014 - Gambia, 4 décembre 2014.

⁵⁷ Freedom House: Freedom on the Net 2014 - Gambia, 4 décembre 2014.

⁵⁸ UK Home Office, Operational Guidance Note: The Gambia, janvier 2014:
www.ecoi.net/file_upload/1226_1391521258_gambia-ogn.pdf.

⁵⁹ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez; Addendum: Mission to The Gambia, 16 mars 2015.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Gambie et d'autres pays d'origine des réfugiés sous www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faitière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

L'OSAR-New sletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter